



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
**Mairie de SAINT-SAVOURNIN**

13119

☎ : 04 42 04 64 03

Fax : 04 42 72 43 08

mairie@mairie-stsavournin.fr

## CONSULTATION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE ET L'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

### 1. INTRODUCTION

La commune de SAINT SAVOURNIN lance une consultation pour le débroussaillage et l'entretien des voies communales. Cette consultation vise à sélectionner un prestataire capable d'assurer des prestations de qualité pour garantir la sécurité et l'esthétique des voies communales.

**Cette consultation se fera en 2 étapes voire article 4 conditions de participation**

### 2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la consultation comprend :

- Le débroussaillage des bords des routes et chemins communaux.
- L'entretien régulier des voies.
- La gestion des déchets verts issus du débroussaillage.
- Le bucheronnage
- le nettoyage préventif et curatif des nids de chenilles Processionnaires

### 3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations à réaliser incluent :

#### - **Débroussaillage :**

Élimination de la végétation sauvage le long des voies, y compris les haies, ronces et autres plantes envahissantes.

Un fauchage avec broyage des espaces verts naturels.

#### **Le bucheronnage**

L'abattage et l'élagage

- À l'abattage du sujet mort ou malade ou endommagé par les intempéries et à son évacuation,
- À l'élagage de branches mortes, cassées ou dangereuses et à leur évacuation,
- Au démontage d'arbre avec contraintes.

### **L'enlèvement de nids de chenilles processionnaires sur les zones communales**

La destruction des nids de chenilles se trouvant sur les pins et autres de la zone communale

## **4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**1 er** : Les candidats intéressés par cette consultation doivent se faire connaître en envoyant un mail à :

[d.amrane@mairie-stsavournin.fr](mailto:d.amrane@mairie-stsavournin.fr)

En indiquant leur adresse mail et leur numéro de téléphone avant **le 28/03/2025**.

Selon les pièces justificatives fournies une première sélection sera effectuée.

**2 -ème** : les pièces légales de la consultation leur sera adressé par mail

**BPU (bordereau de prix unitaire)**

**CCTP (cahier des charges techniques particuliers)**

**DQE (devis quantitatif estimatif)**

## **5. DOCUMENTS À FOURNIR**

- Être en règle avec la législation sociale et fiscale.
- Justifier d'une expérience significative dans le domaine du débroussaillage et de l'entretien des espaces publics et le bucheronnage.
- Disposer des équipements nécessaires pour réaliser les prestations.
- Une lettre ou mail de candidature.